

St Gingolph - France

Demande de réservation d'une salle communale pour les non - résidents

À adresser en mairie (Rue nationale, Saint Gignolph, France) au moins 20 jours avant la manifestation.

Tout changement devra être signalé au minimum 8 jours avant la manifestation.

Société organisatrice :

Nom du ou de la responsable :

Adresse complète :

Téléphone portable :

Description de la manifestation :

Date et heure de la manifestation :

Salle demandée :

- ⇒ Salle des fêtes (capacité : 600 pers. / 200 couverts) O
(Location : 460€ / WE ; 240€/ journée semaine ; Ménage 180€)

- ⇒ Carnotzet (capacité : 25 pers.) O
(Location : 100€/ WE ou journée semaine ; Ménage 30€)

Références de la police d'assurance responsabilité civile ou multirisques association ou privée en cours de validité :

La réservation d'une salle communale est subordonnée à l'acceptation par le locataire du règlement intérieur validé par l'arrêté municipal du 1^{er} juin 2015 réglementant l'usage des salles municipales. Un exemplaire de ce dernier devra être retourné signé en mairie en même temps que cette demande de location.

Lieu, date :

Signature :